

« On a poursuivi deux fois, et à chaque fois les coupables ont payé.

« Le conseil municipal prête main-forte au conseil de la Tempérance pour détruire le fléau de l'ivrognerie. »

Une loterie sans lot

C'est une touchante et belle pensée que vient d'avoir Mgr l'Évêque d'Angers, pour répondre à une décision inhumaine du préfet de Maine-et Loire.

Depuis plus de quarante ans, les membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul organisaient, chaque année, avec l'autorisation préfectorale, une loterie en faveur des pauvres. Le produit de la loterie atteignait environ 5,000 francs, et à peu près 300 familles en bénéficiaient.

Or, cette année, le préfet vient de refuser cette autorisation par pur sectarisme.

En réponse à cet acte d'arbitraire, l'évêque d'Angers a décidé qu'un appel serait fait, comme les années précédentes. Ce ne sera plus une loterie, puisqu'elle est interdite ; ce sera mieux qu'une loterie, puisqu'on donnera avec plus de désintéressement.

Les membres des Conférences se feront donc, comme par le passé, les zélés propagateurs des cartes à 1 franc. Ces cartes elles-mêmes seront d'autant mieux accueillies qu'elles porteront le caractère d'une protestation : au lieu de la mention : « Loterie des Conférences de Saint Vincent de Paul », on lira : « Loterie supprimée. — Point de tirages ni de lots, simple souscription de 1 franc. »

Ainsi, une fois de plus, les projets de l'iniquité seront déjoués, et la charité aura triomphé de l'injustice d'un préfet sans entrailles. — *L'Union*.

Les personnes qui se proposent de faire le pèlerinage de Palestine apprendront avec plaisir que le steamer « L'Étoile », qui servait pour ces voyages depuis quelques années, vient d'être vendu et sera remplacé par un navire moderne possédant toutes les améliorations que l'on trouve sur les grands transatlantiques. Nos félicitations au Comité d'organisation des Pèlerinages de Palestine.